



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRUSON

L'an deux mil vingt, le trente du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement dans la salle polyvalente (3 rue de Verdun) afin de respecter les règles sanitaires liées au risque COVID-19, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 24/06/2020

Présents : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Adjoint – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS, Jacques DURIEU, Conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Hélène HAVRET

DELIBERATION N° 2020-19 – REPRESENTATION DE LA COLLECTIVITE – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée, que suite aux dernières élections municipales, il y a lieu de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Monsieur le Maire précise que la CAO est l'organe chargé, pour les collectivités territoriales notamment, d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché. Elle dispose du pouvoir de déclarer la procédure infructueuse et doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée.

Pour rappel ou information, Monsieur le Maire précise que depuis le 1^{er} janvier 2020, les seuils de procédures formalisées sont les suivants :

- 139 000 euros pour les marchés de fournitures et services des pouvoirs adjudicateurs centraux ;
- 214 000 euros pour les marchés de fournitures et services des autres pouvoirs adjudicateurs et pour les marchés de fournitures et services des pouvoirs adjudicateurs centraux dans le domaine de la défense ;
- 428 000 euros pour les marchés de fournitures et services des entités adjudicatrices et pour les marchés de fournitures et services de défense ou de sécurité ;
- 5 350 000 euros pour les marchés de travaux et les contrats de concessions.

Monsieur le Maire rappelle que la CAO sera réunie aussi souvent qu'il faudra attribuer des marchés sur le mandat à venir.

Aussi, Monsieur le Maire expose :

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui dispose que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code précité,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT, prévoyant que la CAO d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la CAO à caractère permanent.

Monsieur le Maire précise que la représentation proportionnelle au plus fort reste, attribue les 3 sièges comme suit : Il y a 2 listes en présence pour 15 élus et 3 sièges à pourvoir.

Monsieur le Maire nomme les listes : Liste d'Olivier TURPIN : 2 sièges ; Liste d'Aimé DUQUENNE : 1 siège.

Les candidatures sont :

Liste titulaire d'Olivier TURPIN:

- Philippe SIMOENS
- Thierry MASQUELIER
- Valère CARETTE

Liste titulaire d'Aimé DUQUENNE:

- Jacques DURIEU
- Isabelle DESCAMPS
- Aimé DUQUENNE

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins blancs, vides, nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Liste d'Olivier TURPIN : 12
- Liste d'Aimé DUQUENNE : 3

Liste suppléant d'Olivier TURPIN:

- Audrey VANHERSECKE
- Jean-Claude HAUTCOEUR
- Hélène HAVRET

Liste suppléant d'Aimé DUQUENNE:

- Aimé DUQUENNE
- Isabelle DESCAMPS
- Jacques DURIEU

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins blancs, vides, nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Liste d'Olivier TURPIN : 12
- Liste d'Aimé DUQUENNE : 3

Le Conseil Municipal, après avoir voté, a désigné : Philippe SIMOENS, Thierry MASQUELIER et Jacques DURIEU, membres titulaires et Audrey VANHERSECKE, Jean-Claude HAUTCOEUR et Aimé DUQUENNE, membres suppléants, pour faire partie, avec Monsieur le Maire, Président, de la CAO à caractère permanent.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Olivier TURPIN

